Aide humanitaire et ECHO. Rapports annuels 2000 et 2001

2001/2155(COS) - 03/07/2002 - Document annexé à la procédure

OBJECTIF : présentation du rapport annuel 2001 de la Commission sur l'Office européen d'aide humanitaire - ECHO. CONTENU : Le présent rapport établit le bilan de l'aide humanitaire octroyée par l'Office européen d'aide humanitaire, connu sous le nom d'ECHO. Il apparaît ainsi que la cartographie des catastrophes dans le monde continue de poser des défis à la communauté humanitaire. S'agissant des catastrophes naturelles, la tendance à l'augmentation du nombre et à l'accentuation de la gravité des événements à l'échelle mondiale se poursuit, ce qui aggrave les problèmes liés aux changements démographiques, à la dégradation de l'environnement et aux changements de l'utilisation des sols, entre autres, en particulier dans les pays les moins développés et déchirés par des conflits. Les événements les plus importants qui ont eu des conséquences sur le plan humanitaire en 2001 ont été le tremblement de terre au Salvador et en Inde, les inondations en Inde et la sécheresse en Asie centrale. En ce qui concerne les catastrophes d'origine humaine, la situation dans le monde reste une gageure. Le nombre de guerres et de crises violentes a été porté à 38 à la fin de l'année 2001. Dans certaines régions, les conséquences de catastrophes naturelles et de phénomènes climatiques nuisibles ont aggravé la situation. Alors que la stabilisation en général dans les Balkans a permis à ECHO d'y réduire progressivement ses activités, en dépit du réveil des tensions dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, le nord du Caucase et l'Afghanistan sont les principales sources de préoccupation. L'Afrique continue d'être affectée par des catastrophes humanitaires d'envergure et prolongées, qui forment une large ceinture de crise qui va du Soudan au nord-est du continent à l'Angola au sud-ouest en passant par la République démocratique du Congo (RDC) et les Grands Lacs au centre. ECHO a réagi aux crises humanitaires en 2001 en allouant au total 543,7 mios d'EUR pour financer des projets humanitaires dans plus d'une soixantaine de pays. En ce qui concerne la répartition régionale des fonds, les pays ACP ont été le principal bénéficiaire de l'aide humanitaire allouée par la Communauté, avec une enveloppe totale de 173,320 mios d'EUR (33%). En Afrique, la région des Grands Lacs, qui est restée le principal foyer de crise, a bénéficié d'une allocation de 35 mios d'EUR pour la RDC, 32 mios d'EUR pour les réfugiés burundais en Tanzanie et 20 mios d'EUR pour le Burundi lui-même. Quant aux Balkans occidentaux, ils ont vu leur allocation diminuer (de 16%) par rapport à l'année précédente, ce qui s'explique par la stabilisation de la région. Cependant, compte tenu notamment d'un nombre élevé de réfugiés et de personnes déplacées, la Serbie est restée la principale intervention d'ECHO. La part de l'aide allouée à l'Asie a augmenté légèrement, pour atteindre 20% (contre 16% en 2000). Depuis le début de 2001, ECHO a fourni presque 54,7 mios d'EUR d'aide humanitaire à l'Afghanistan et aux pays voisins, dont 23,4 mios d'EUR avaient été alloués avant le 11 septembre. Pour ce qui est du type de partenaires, les trois principales catégories ont été les ONG communautaires (qui ont exécuté 62,5% des financements ECHO), les Nations unies (26,5%) et les autres organisations internationales (7,9%). Sachant que le HCNUR (8,6% de l'aide) et le PAM (7,25%) ont été les principaux partenaires d'ECHO, la part des ressources allouée au système des Nations unies a augmenté sensiblement, passant de 19% à 26,5% en 2001. En 2001, ECHO a continué à mettre en oeuvre les recommandations de l'"évaluation au titre de l'article 20" dans le cadre de son effort de réforme globale. Il a accompli des progrès importants dans plusieurs domaines : clarification de son mandat principalement en ce qui concerne son rôle dans le lien entre aide d'urgence, réhabilitation et développement ("LRRD"); amélioration de ses relations avec les Nations unies; et mise en oeuvre de sa réforme administrative. À noter également la nouvelle procédure de première urgence, entrée en vigueur en juin 2001, qui permet à ECHO d'organiser l'envoi immédiat d'une aide avec ses partenaires dans les heures suivant la survenance brutale d'une crise.